

TECHNIQUES D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

L'ABATTAGE

L'abattage est un acte **irréversible**, il doit donc être réfléchi. La coupe d'un arbre ou d'un arbuste doit être justifiée par des objectifs précis. Il faut donc intervenir uniquement sur les végétaux qui posent réellement problèmes et surtout ne pas réaliser une opération de débroussaillage.

L'objectif qui doit être poursuivi lors d'une telle intervention en bord de rivière est de tendre vers un **boisement le plus diversifié possible**, composé de végétaux de **tous âges**, de **toutes strates** (buissons, arbustes, arbres) et d'**espèces adaptées**.

A savoir que les grands arbres, même vieillissant, sont des lieux d'habitats et de nidification ainsi que des sources de nourriture pour la faune. Ils présentent un intérêt tant au niveau du maintien des berges que de l'ombrage porté sur l'eau.

Dans le cas d'un entretien de cours d'eau, l'abattage est une action préventive qui peut être utilisée pour :

- ① **éliminer un arbre tombé ou mort** risquant à terme de se retrouver dans la rivière ;
- ② **alléger une cépée** en enlevant certaines tiges pour favoriser le développement des autres ;
- ③ **anticiper la chute d'un arbre** dans le cours d'eau susceptible d'être à l'origine de nombreux désordres (érosion, embâcle, inondation...).



Arbre qui aurait nécessité d'un abattage préventif - Crédit photo : M. Douane

PRINCIPES D'INTERVENTION

Choix des arbres à abattre

Lors d'une opération d'abattage, la première étape consiste à sélectionner les sujets qui feront l'objet de la coupe. Pour cela, il est important de tenir compte des critères suivants :

- ① **conserver les souches**, les buissons et le maximum de végétation en place ;
- ② **éliminer en priorité les essences non adaptées** aux berges de cours d'eau (résineux, peupliers...);
- ③ **couper les arbres qui poussent dans le lit** du cours d'eau ;
- ④ **couper les arbres morts ou dépérissants** qui risquent de tomber dans la rivière.

Dans certains cas, on peut également :

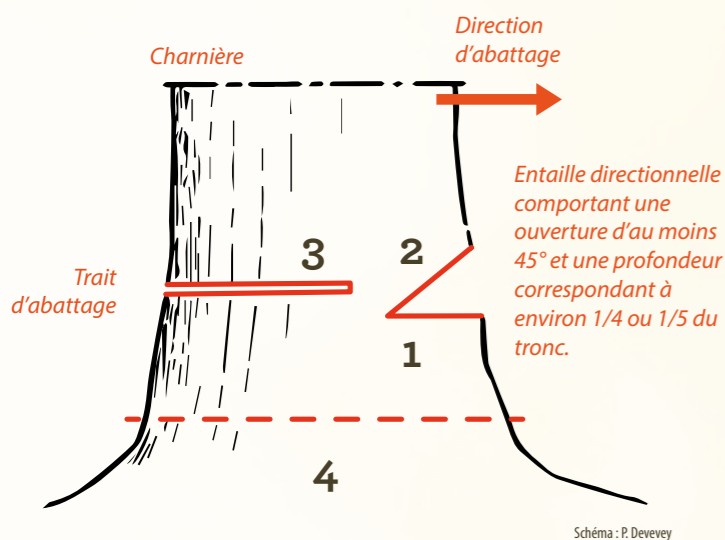
- ① couper les végétaux qui penchent trop fortement en direction du cours d'eau ;
- ② couper les arbres en surplomb des berges pour soulager celles-ci ;
- ③ couper quelques végétaux afin d'apporter de la lumière au cours d'eau quand la végétation est très dense.

Précautions à prendre

Lors d'opérations d'abattage d'arbres, il est recommandé de respecter les indications suivantes :

- ① intervenir autant que possible à partir de **trouées existantes** dans la végétation afin de préserver les sujets alentour ;
- ② **dégager la zone alentour** afin de faciliter la chute de l'arbre puis les opérations d'ébranchage et de débitage ;
- ③ **choisir la direction** vers laquelle faire tomber l'arbre en tenant compte de son penchant naturel et des contraintes de l'environnement.

Technique d'abattage



En premier lieu, il s'agit de démonter l'arbre en **sciant les parties les plus hautes et les principales branches** avant la coupe du tronc lui-même.

Ensuite, le **démontage du tronc** s'effectue en trois étapes :

- ① effectuer une coupe horizontale sur 1/5 du diamètre du tronc sur la face correspondant à la direction choisie pour la chute ;
- ② réaliser une coupe à 45° au-dessus de la première coupe pour que les deux coupes se rejoignent à 1/5 du diamètre du tronc ;
- ③ effectuer une coupe horizontale sur la face opposée jusqu'à rejoindre les deux premières coupes.



- ④ Enfin, il faut **araser la souche** restante le plus proche possible du sol afin d'éviter des gênes ou des turbulences de l'écoulement mais éviter le dessouchement. Pour cela, cette dernière coupe doit être nette et franche, ce qui favorise également la cicatrisation et une reprise saine de

la souche en cas de recépage. De plus, il est préconisé d'effectuer cette coupe de manière légèrement oblique afin d'éviter la stagnation de l'eau et le pourrissement de la souche.

SITUATION AVANT TRAVAUX



SITUATION APRÈS TRAVAUX



MATÉRIEL À UTILISER

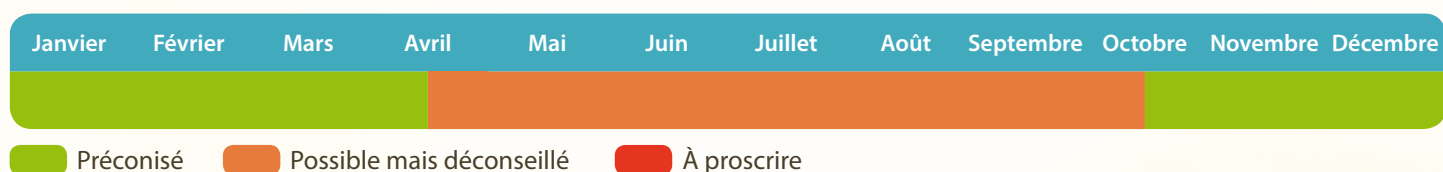
Pour la coupe, la **tronçonneuse** est idéale. Celle-ci doit être de taille suffisante avec un guide-chaîne aussi long que le diamètre du tronc pour pouvoir effectuer une coupe en continu.

L'abattage d'un arbre est une opération délicate qui peut être dangereuse. Aussi, il est recommandé d'intervenir à deux

personnes, chacune équipée de protection individuelle : vêtements et gants anti-coupures, casque d'élagage avec lunettes et bouchons d'oreilles, harnais d'élagage...

Lors du débardage, le bois doit être déposé hors zone inondable au moyen d'un tracteur.

PÉRIODE D'INTERVENTION



Sur des zones souffrant d'un manque de végétation, l'abattage d'arbres s'effectuera entre la mi-octobre et la mi-avril afin de profiter de la reprise de la végétation au printemps et de ne pas déranger les oiseaux pouvant y nicher.